

Programme RénoRégion (PRR)

Ce programme s'adresse aux propriétaires-occupants d'une résidence dont la valeur uniformisée est de 115 000 \$ et moins ayant des défauts majeurs. Les travaux admissibles touchent un élément essentiel du bâtiment (murs extérieurs, toiture, fenêtres, fondation, système électrique, plomberie, isolation thermique, sécurité incendie).

L'aide financière peut atteindre 95% du coût reconnu pour la réalisation des travaux admissibles, jusqu'à un maximum de 12 000 \$, selon la taille et le revenu du ménage.

Si vous désirez faire une demande de subvention, vous n'avez qu'à communiquer avec **Monsieur François Rieux**, inspecteur accrédité par la SHQ et fournisseur de services, **MRC de Papineau au 819-308-3222** afin de vérifier votre admissibilité.

Il est important d'avoir en main votre rapport d'impôts fédéraux 2017 de toutes les personnes de plus de 18 ans qui habitent dans la demeure visée par la demande de subvention, ainsi que le compte de taxes municipales de 2017.

Programme d'adaptation de domicile (PAD)

Le Programme d'adaptation de domicile (PAD) a pour objectif de permettre à une personne handicapée d'entrer et de sortir de son domicile, d'y accomplir ses activités quotidiennes et ainsi, de favoriser son maintien à domicile. Il s'adresse aux personnes handicapées ayant une déficience permanente. Ce programme soutient financièrement la réalisation de travaux d'adaptation.

Inscription au programme Déroulement de la démarche

1) Procurez-vous le formulaire Inscription au programme au centre local de services communautaires (CLSC) le plus près de chez vous ou à la Société d'habitation du Québec (SHQ). Une fois le formulaire rempli, faites-le parvenir à la SHQ en joignant les pièces justificatives nécessaires.

2) Si vous êtes locataire, consultez d'abord votre propriétaire pour savoir s'il **consent à ce que des travaux d'adaptation soient exécutés dans votre logement et demandez-lui de remplir la partie du formulaire qui le concerne.**

3) La SHQ envoie par la suite votre inscription à la fois à votre établissement de santé, qui est responsable de la production du rapport de l'ergothérapeute, et à votre MRC.

4) Un représentant de la MRC de Papineau, monsieur François Rieux, inspecteur accrédité par la SHQ visite votre domicile et dresse la liste des travaux admissibles en tenant compte des recommandations de l'ergothérapeute.

5) Le propriétaire du domicile obtient une ou plusieurs soumissions d'entrepreneurs qui possèdent la licence appropriée de la Régie du bâtiment du Québec.

6) Le propriétaire attend l'autorisation de la MRC de Papineau ou de la SHQ avant de faire exécuter les travaux. (Le défaut de se conformer à cette consigne entraînera automatiquement l'inadmissibilité des travaux à une subvention.)

7) Le propriétaire reçoit l'aide financière lorsque les travaux sont terminés et que le représentant de la MRC de Papineau a vérifié qu'ils ont été réalisés comme convenu.

Association pour la Protection de l'Environnement du Lac-des-Plages



Nouvelles du Comité du Myriophylle

NOTRE SAISON 2018 EST TERMINÉE !

Merci à tous ceux qui se sont impliqués de près ou de loin à la réalisation et au succès à notre activité d'arrachage !

Merci à tous les plongeurs bénévoles des clubs de plongée CPAS Montréal, H₂O Lanaudière, Triton Laval et Eau-Zone Gatineau, pour leur disponibilité et leur travail minutieux !

Merci au comité qui y a mis beaucoup d'énergie et de temps !

Merci à tous nos commanditaires!

Devenez membre de l'APELDP

et contribuez au succès de nos activités ! Pour plus de détails, contactez Chantal Guertin au 514-775-5192

Cotisation annuelle de 20 \$

Tirage de 2 paniers-cadeaux parmi les membres !

Pour en savoir plus sur notre saison 2018, vous êtes invités à :

*****L'Assemblée Générale Annuelle*****

Samedi 25 août à 10 heures.

Hôtel de ville, Lac-des-Plages

Venez en grand nombre!

MERCI DE VOTRE COLLABORATION!



Chantal Guertin

514-775-5192

ou

apeldep@hotmail.com

COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES AOÛT 2018

| D | L | M | M | J | V | S |
|----|----|---|---|----|---|----|
| | | | 1  | 2 | 3 | 4 |
| 5 | 6 | 7  | 8 | 9 |  | 11 |
| 12 | 13 | 14  | 15  | 16 | 17 | 18 |
| 19 | 20 | 21  | 22 | 23 | 24 | 25 |
| 26 | 27 | 28  | 29  | 30 | 31 | |

N.B. : Avec les chaleurs que nous subissons, svp prendre le temps de nettoyez vos bacs à ordures

ÉCOCENTRE

Ce centre est réservé aux propriétaires et résidents Plageois seulement!

Vous devez avoir en main votre passe de propriétaire lorsque que vous vous présentez au centre.

Vous devez vous enregistrer gratuitement au bureau municipal

Horaire de l'Écocentre - avril à novembre 2018

Vendredi : 13h à 16h

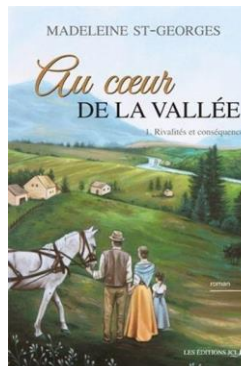
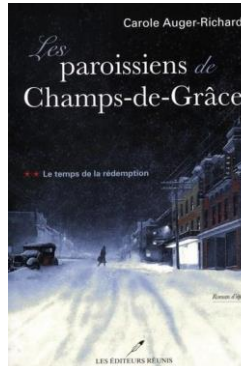
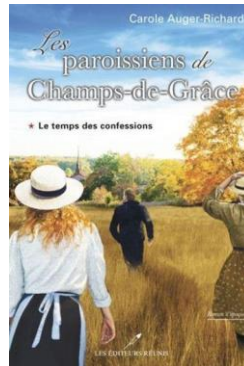
Samedi : 9h à 13h

BIBLIOTHÈQUE LDP

Lire...quel plaisir!



NOUVEAUTÉS DU MOIS !



Nos heures d'ouverture
et pour le local Internet
mercredi - 19 h à 20 h 30
samedi - 10 h à 13 h

Le Plageois Août 2018



Municipalité de Lac-des-Plages

2053, chemin du Tour-du-Lac
Lac-des-Plages (Québec) J0T 1K0

Heures d'ouverture :

Lundi au vendredi

8h à midi et 13h à 16 h

Samedi : 8h à midi

Téléphone: (819) 426-2391

Télécopie: (819) 426-2085

Courriel:

lacdesplages02@mrcpapineau.com

Site web :

www.lacdesplages.com



Société de protection
des forêts contre le feu

Soyez vigilants!
Avant de faire un feu,
visitez le site web

<https://sopfeu.qc.ca/>